

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de M. OUALAOUCH, Conseiller communal, relative aux seniors et aux personnes à mobilité réduite oubliées par la politique

M. OUALAOUCH donne lecture du texte suivant :

M. OUALAOUCH geeft lezing van de volgende tekst:

J'ai décidé d'aborder aujourd'hui un sujet souvent oublié, ou dirai-je plutôt des personnes dont on oublie parfois de se préoccuper alors qu'elles ont une importance capitale dans notre société, d'où le titre de cette interpellation : « Les grands oubliés de la politique. Quid de nos anciens et des personnes à mobilité réduite ».

Tout d'abord, je tiens particulièrement à rendre hommage à tous nos anciens. Quand je dis anciens, vous comprendrez par-là nos grands-parents, nos parents, nos aïeux qui ont atteint un âge avancé de la vie. Ces personnes qui ont œuvré à la construction de la société d'aujourd'hui telle que nous la connaissons, ces personnes qui ont donné leur vie et leur santé pour aider les autres, ces personnes qui nous ont donné les clés pour construire nos fondations, ces personnes qui ne demandent pas mieux que de nous voir réussir dans nos objectifs. La liste est encore bien longue mais, vous aurez compris la profondeur et le sens de mon propos.

Le 21^{ème} siècle compte bon nombre de maux parfois visibles, parfois invisibles, mais l'un de ceux qui font beaucoup de dégâts en silence est la solitude. Malheureusement, nos anciens sont parfois trop souvent confrontés à cette solitude alors que le contact social est un élément essentiel pour chaque individu, et encore plus pour eux.

Alors, très certainement, le pouvoir public à la possibilité de mettre des choses en place pour permettre à nos anciens de vivre décemment et combattre cette solitude, j'y reviendrai dans la suite de mon interpellation. Mais, dans le même temps, il est important de nous rappeler que nous avons en réalité tous notre rôle à jouer face à ce fléau, cela par des gestes simples du quotidien, un petit appel téléphonique, une visite surprise ou encore une balade au parc pour continuer d'entretenir la flamme de la vie dans le cœur de nos anciens.

Ces petits gestes, qui sont en réalité déjà très grands, nous rappellent qu'un jour peut-être, nous atteindrons aussi cet âge avancé auquel aimerait qu'on se préoccupe un petit peu de nous. Tout cela pour vous dire que nous avons tous le devoir et la responsabilité d'agir pour leur remettre ne serait-ce qu'un dixième de ce que l'ancienne génération a pu faire pour nous.

Dans le même temps, j'ai trouvé nécessaire aussi d'aborder la question des personnes à mobilités réduites. En effet, on a parfois l'impression qu'on oublie que ces personnes existent ; on pense que leur vie quotidienne est finalement devenue une habitude pour

eux, omettant ainsi les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Chaque jour leur réserve des nouvelles complications, que ça soit pour se déplacer dans l'espace public (par exemple pour traverser un passage piéton entre deux bordures trop hautes), que ça soit pour être accepté dans une offre d'emploi où aucune adaptation n'est prévue, ou que ça soit tout simplement pour aller à l'école et pouvoir apprendre. Des exemples comme ceux-ci, il y en a pleins.

Prenons le cas d'une personne porteuse d'un handicap moteur, qui vient de finir ses études secondaires avec succès et ayant donc acquis son « CESS ». Quelles options se présentent à elle si elle veut poursuivre son cursus dans l'enseignement supérieur ou pour suivre une formation complémentaire. Aucun centre ne peut l'accueillir et, dans les institutions d'enseignement public, les adaptations ne sont pas toujours d'application.

Alors, quel avenir pour cette personne qui ne demande pas plus que de pouvoir étudier pour participer à la vie sociétale comme tout un chacun ?

Quelles adaptations sont-elles possibles pour aider ses personnes qui ne demandent finalement qu'à vivre comme tout le monde pour leur permettre d'étudier, de se promener, de travailler, sans que cela soit un parcours du combattant.

Vous l'aurez compris, le message que je veux faire passer ce soir est essentiellement la prise en compte de l'importance d'agir pour aider à les inclure dans notre société, dans toutes les parts de la population, et éviter d'en isoler une tranche.

Pour conclure, voici mes questions aux Collèges :

- Quelles mesures sont mises en place pour combattre la solitude chez nos anciens, qu'ils soient en maison de repos, à domicile ou autre ?
- Des activités avec des associations de jeunes peuvent-elles être initiées par le Collège pour organiser des rencontres entre les anciens et les jeunes, permettant ainsi une liaison intergénérationnelle ? Ou encore, établir des lieux de rencontres ?
- Un registre des personnes isolées existe-t-il pour garder un lien et les aider dans leurs tâches quotidiennes ?
- Concernant les personnes PMR, des adaptations de l'espace publics sont-elles envisagées par le Collège, notamment lors de la conception de nouveaux travaux ?

Des adaptations existent-elles pour permettre aux PMR d'être acceptées dans une offre d'emploi au sein de l'Administration communale sans trop de difficulté comme cela existe au sein des différents « SPF » ? Y a-t-il un quota en matière de recrutement qui est alloué spécifiquement aux PMR et aux personnes porteuses d'un handicap ?

- Enfin, des établissements scolaires communaux sont-ils disponibles pour permettre aux personnes porteuses d'un handicap de poursuivre leur cursus au niveau supérieur

sans difficultés ? Mettra-t-on en place des dispositions spécifiques pour permettre au PMR de suivre leur cursus ?

Madame l'échevine MIROIR, donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MIROIR, geeft lezing van het volgend antwoord:

Nous sommes d'accord sur un point : il faut permettre à tout citoyen, qu'il soit senior, isolé ou en situation de handicap, de vivre pleinement dans notre commune sans que cela ne devienne un parcours du combattant.

Je comprends cependant de vos questions que vous ignorez visiblement ce qu'Anderlecht fait depuis des années pour nos aînés et aussi pour les personnes en situation de handicap. Dans le temps de réponse qui m'est imparti, forcément bref, je vais essayer de vous informer au mieux.

Pour nos aînés, plusieurs projets sont déjà mis en œuvre par nos équipes :

- Le programme « Activ'in 1070 » propose un large éventail d'activités gratuites ou à prix très démocratiques : gymnastique douce, ateliers culturels et artistiques, activités intergénérationnelles et accompagnement numérique pour les seniors, pour les aider à utiliser les outils digitaux et rester autonomes ;
- Les « Cafets 1070 », anciennement appelés les « restaurants sociaux ». Ces infrastructures de proximité sont devenues de véritables lieux de vie et de convivialité, où les seniors peuvent non seulement se rencontrer et participer à des activités, mais aussi prendre leurs repas à un prix démocratique dans un cadre chaleureux et accessible. Ces lieux contribuent aussi à créer du lien intergénérationnel, par exemple lors d'ateliers sur l'emploi entre jeunes et seniors ou d'autres activités ;
- Le dispositif « Phone Contact 1070 ». Ce dispositif inédit permet un suivi régulier par téléphone des personnes isolées ou fragilisées, afin de détecter leurs besoins, rompre la solitude et les orienter vers les services appropriés, singulièrement en période de crise (par exemple lors de canicules, plan hiver ou autre).
- Des permanences sociales décentralisées. Nos travailleurs sociaux se déplacent à domicile, chez les personnes très isolées pour les soutenir et les accompagner, notamment dans le renouvellement des documents administratifs.

- Le « Guide des Seniors ». Un guide à destination des seniors a été rédigé – et sera mis à jour – pour informer les aînés sur les services, les activités et les ressources disponibles dans la commune.

De manière générale, toutes nos actions s'inscrivent dans une logique « pour, par et avec » les seniors : elles sont pensées pour les personnes concernées, mais aussi avec leur participation et leur engagement actif dans les projets. En effet, nous avons renforcé le rôle des seniors en tant que bénévoles actifs, impliqués dans de nombreux projets tels que « Activ'in au Jardin ».

Pour mieux coordonner les initiatives associatives, nous avons également créé une plateforme reliant les maisons de repos et les associations œuvrant pour les seniors. Plus récemment, nous avons relancé les « Conseils consultatifs des Aînés ». De nombreuses candidatures ont été reçues, ce qui témoigne de l'intérêt et de l'engagement de nos seniors pour la vie locale.

Notre bilan est reconnu. Anderlecht a reçu le label international « Ville amie des Aînés ». Plusieurs autres Communes bruxelloises nous ont contacté ou veulent s'inspirer de nos actions afin d'obtenir ce label.

Anderlecht est une commune inclusive. Nous avons d'ailleurs reçu le label « Handicity ».

Plusieurs dispositifs pour l'inclusion des personnes en situation de handicap existent dans notre commune :

- Le dispositif « Access 1070 » qui fournit un service de conseil dans l'aménagement de leur logement aux personnes en perte d'autonomie. Concrètement, un ergothérapeute se déplace au domicile des Anderlechtois qui le demandent, pour les conseiller et les orienter dans l'aménagement de leur logement et faire de la prévention des chutes.
- Le service « Habitat accompagné » accompagne les habitants en perte d'autonomie, qui vivent une situation de handicap, dans les différentes démarches avec pour objectif de les maintenir à domicile.
- Le guichet « O'KALM » créé sous la précédente législature est adapté pour recevoir les personnes en situation de handicap ou en souffrance au service « Population ».
- La rédaction du guide « Handicontact » pour informer au mieux les Anderlechtois.

Nous avons relancé cette année le « Conseil consultatif de la Personne en Situation de Handicap ».

Plus récemment, pour soutenir les aidants proches, nous avons créé des espaces de répit, qui leur offrent un accompagnement, des conseils et des moments de pause

indispensables à leur rôle. J'ai pu rencontrer des associations d'aidants proches, et je peux vous dire que nous ne devons pas les oublier.

Au niveau de l'inclusion au sein de notre Administration, notre Commune est pionnière. Nous respectons depuis plusieurs années l'obligation régionale d'engager 2,5 % de personnes en situation de handicap. Grâce à nos efforts, Anderlecht a reçu cette année le prix entreprise « CAP48 », ce qui constitue une fierté.

Pour conclure, notre Commune agit sur tous les fronts : inclusion, autonomie, emploi, lien social, numérique, habitat et intergénérationnel ; pour, par et avec les citoyens, afin que chacun puisse vivre dignement et participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique de la commune.

M. OUALAOUCH : Si je posais cette question, ce n'est pas parce que je ne sais pas ce que vous faites, mais bien pour vous permettre d'exposer ce que vous faites. Les projets que vous avez évoqués sont très bien, je ne suis pas contre eux. La seule question qui persiste est : quelle est le pourcentage de la population senior, ces mesures impactent-elles ? Y a-t-il un large public, une majorité des seniors dans la commune qui bénéficient de tous ces programmes mis en place, ou est-ce seulement une petite partie, cela par manque de communication ? Peut-être ne sont-ils pas informés.

Ne faudrait-il pas aussi travailler un peu plus sur la communication, afin qu'un plus grand panel des seniors soit informé de ce que vous faites et pour que, justement, cela puisse leur bénéficier ?